

SEANCE DU mercredi 14 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février les membres du Conseil municipal de la Commune de Louresse-Rochemenier, se sont réunis à 19h30, à la salle de l'Obier, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 février 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves DOUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 12

Nombre de conseillers présents: 8

Nombre de conseillers exprimés: 12

Étaient présents: (cocher les présents):

Murielle BOUET

Carole CHARGÉ

Mickaël CATHELINÉAU

Pierre-Yves DOUET

Maurice FERCHAU

Martine LANDRY

David LAURIOU

Patrice PERCEVEAU

Patricia POIRIER

Didier POITVIN

Lucienne ROUX

Ewen WITTRANT

Liste des pouvoirs :

Monsieur Maurice FERCHAU donne pouvoir à Madame Lucienne ROUX.

Monsieur Ewen WITTRANT donne pouvoir à Madame Murielle BOUET.

Madame Patricia POIRIER donne pouvoir à Monsieur David LAURIOU.

Monsieur Mickaël CATHELINÉAU donne pouvoir à Monsieur Patrice PERCEVEAU

Absents excusés :

Monsieur Mickaël CATHELINÉAU

Monsieur Maurice FERCHAU

Madame Patricia POIRIER

Monsieur Ewen WITTRANT

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Carole CHARGE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION N°2024-02-14-08

Finances (08) : Adhésion à la convention de prestations du service Relais Petite Enfance

Présentation de la délibération : Martine Landry

Madame Landry rappelle que lors du dernier conseil municipal, les élus s'étaient abstenus du fait du manque d'information.

Le mercredi 7 février, Madame LANDRY et Madame POIRIER, accompagnées de Monsieur le Maire ont reçu Mesdames Estelle Siognon et Catherine Grangiens, Directrice Education et Action Social.

Elles rappellent que :

Le RPE est un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels de l'accueil individuel et les candidats à l'agrément. Les ateliers proposés permettent aux enfants, aux parents et aux professionnelles de se rencontrer, de s'exprimer et de tisser des liens.

Les missions principales du RPE sont les suivantes :

- Informer les familles en recherche d'un mode de garde :
- Accueil collectif : Multi-Accueil communal, micro-crèches privées.
- Accueil individuel : Assistantes maternelles, Maison d'Assistantes Maternelles, Garde à domicile.
- Accompagner le statut de particulier employeur, pour les parents ayant choisi un mode d'accueil individuel.
- Renseigner les assistantes maternelles quant à leurs droits, conditions d'accès à la profession, pistes d'évolutions professionnelles et formation continue.
- Offrir un cadre de rencontre et d'échanges permettant de rompre l'isolement et d'interroger les pratiques professionnelles.
- Faire du lien avec les partenaires locaux, maillage territorial.
- Contribuer à l'observatoire de la petite enfance sur le territoire

Il couvre le territoire de Doué-en-Anjou ainsi que les communes de Tuffalun, Louresse-Rochemenier et Denezé-sous-Doué. Au total, cela représente 80 assistantes maternelles, dont plus des deux tiers exercent sur Doué-la-Fontaine.

Le service bénéficie des aides de la CAF qui s'évaluent entre 70 à 80 % du budget global. Le reste est financé par la Commune de Doué-en-Anjou et les communes bénéficiant de la prestation de service.

Des contacts nombreux avec les assistantes maternelles et les parents

Nombre de personnes ayant pris contact	85 Assistantes Maternelles	190 Parents
RDV prévus ou spontanés	37	89
Total des contacts entrants (téléphone, mails, sms, questions lors des ateliers)	367	473

Les ateliers réalisés en 2023

Chiffres clés

159 ateliers réalisés : participation de 217 enfants, 43 assistantes maternelles et 56 parents.

Eveil culturel et artistique : 11 séances d'éveil musical, 4 séances avec une conteuse d'histoires, 3 spectacles au théâtre Philippe Noiret et 1 à la médiathèque.

Eveil moteur et sensoriel : 11 séances de motricité, 12 séances Snoezelen, 5 séances de relaxation avec une professeure de yoga

Eveil nature : 4 ballades contées dans le parc de la roseraie Foullon, visite de la chèvrerie de Saint Georges sur Layon

12 ateliers parents /enfants réalisés le samedi : bal festif, chandeleur, jeu libre... l'idée étant de proposer aux familles, les mêmes ateliers d'éveil qu'aux professionnelles, afin qu'ils perçoivent mieux ce que vit leur enfant au quotidien avec leur assistante maternelle.

Ces ateliers appréciés par les familles, verront néanmoins, leurs critères d'accueil réajustés à compter de janvier 2024, pour des raisons liées aux effectifs, et afin d'être au plus près des missions d'accompagnement à la professionnalisation définies par la CAF.

Zoom sur... L'itinérance

Des ateliers d'éveil sur site ou en itinérance sont mis en place sur 6 communes. Un changement de local a eu lieu cette année sur la commune de Louresse-Rochemenier afin d'intervenir et d'accueillir le public dans un lieu plus adapté à la petite enfance. Autrefois, ces ateliers se déroulaient à l'ancienne école derrière la mairie, aujourd'hui ils ont lieu à la salle de l'Obier.

Perspectives 2024

- Propositions de nouveaux ateliers à destination des assistantes maternelles et/ou des parents autour du bien-être du tout petit : réflexologie plantaire pédiatrique, massage Bébé, langue des signes, portage.

- Mutualisation de projets avec le multi-accueil :
- Action parentalité commune en lien avec une psychomotricienne, 6 séances le samedi de janvier à juin, dont la première démarrera le 27 janvier.
- Semaine de la petite enfance du 16 au 23 mars 2024 sur le thème « viens je t'emmène ».

Éléments spécifiques à la commune de Louresse-Rochemenier

- En 2023, 14 habitants de la commune de Louresse-Rochemenier ont sollicité le service : 9 assistantes maternelles et 5 parents.
- 2 assistantes maternelles sont venues en atelier d'éveil proposés sur la commune ou en dehors. Elles sont également parties en formation continue par le biais du RPE.
- Sur la commune, les ateliers ont lieu 1 jeudi matin, tous les 2 mois.

Monsieur le Maire met en avant tout de même quelques petits détails qui posent question,

- leur prospectus pour le relai petite enfance ne comporte pas le logos des collectivités qui adhèrent à cette convention
- il n'y pas assez de communication en ce qui concerne nos administrés, mais également pour nous la commune
- Cette convention est à signer tous les trois ans la dernière signature a eu lieu au moment du mandat précédent, mais depuis trois ans nous n'avions pas entendu parler de cette convention aucun compte rendu par exemple.

Cette convention pourquoi pas, mais il faut un meilleur suivi de leur part afin d'être informé.

Madame Lucienne ROUX s'interroge sur l'engagement de trois ans qui pour elle est un peu trop long, à réfléchir peut être avec eux pour diminuer cet engagement à 2ans par exemple.

Madame Carole CHARGE demande la méthode de calcul, qui est calculé au prorata du nombre d'habitants dans les communes adhérentes précise Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, 9 voix « pour » et 3 abstentions (Monsieur Didier POITVIN, Madame Carole CHARGE et Monsieur Patrice PERCEVEAU) de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la délibération présentée ;
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer les documents relatifs à cette convention ;
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°2024-02-14-09

Urbanisme (09) : Adressage

Présentation de la délibération : David Lauriou

Monsieur David LAURIOU, adjoint informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de créer plusieurs adresses :

- Salle des loisirs : 3 Rue Principale
- Salle familiale : 2 bis Rue Emile Breton
- Atelier Municipal : 7 zone artisanale les justices
- 31 rue principale
- 2, 4, 6 et 8 rue du parc
- 20 rue du musée

Monsieur David Lauriou précise qu'il serait préférable de commencer la Rue Principale au panneaux d'entrée de la commune et avant le panneau nous resterions sur la zone artisanale les Justices.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la délibération présentée ;
- **VALIDE** les adresses présentés

- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°2024-02-14-10

Finances (10) : présentation du budget 2023

Présentation de la délibération : Madame Fayard

Madame Fayard fait une analyse détaillée de ces éléments :

PRINCIPAUX CONSTATS

En €	Tableau de synthèse		Évolution	Repères - 2023	
	2022	2023	2022 / 2023	Commune	Strate nationale
				En € par habitant	
Résultat de fonctionnement	403 502	262 709	-34,9 %	289	164
Produits réels de fonctionnement	1 171 643	1 044 843	-10,8 %	1 149	843
Charges réelles de fonctionnement	759 654	776 151	2,2 %	854	668
CAF Brute	411 989	268 692	-34,8 %	296	176
CAF Nette	357 269	213 313	-40,3 %	235	106
Dépenses directes d'équipement	372 295	261 897	-29,7 %	288	330
Dettes financières à moyen et long terme	1 044 814	989 453	-5,3 %	1 089	587
Fonds de roulement	784 414	1 044 244	33,1 %	1 149	559
Trésorerie	869 633	1 085 345	24,8 %	1 194	616

1/ LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut est un indicateur essentiel, qui mesure la capacité de la commune ou du groupement à dégager des ressources sur son cycle de fonctionnement courant. Il doit couvrir a minima le remboursement en capital des emprunts.

L'autofinancement résiduel ou autofinancement net permet à la commune ou au groupement de disposer de financement propre pour ses investissements.

1.1 / LES PRODUITS ET CHARGES RÉELS

En €	Évolution des produits et charges réels					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Produits réels de fonctionnement	973 500	819 501	936 406	1 171 643	1 044 843	-10,8 %	7,3 %
Ressources fiscales	410 669	418 295	428 801	448 385	479 085	6,8 %	16,7 %
Dotations et participations	113 919	120 941	108 696	156 589	141 081	-9,9 %	23,8 %
Autres produits	448 912	280 265	398 909	566 669	424 677	-25,1 %	-5,4 %
Charges réelles de fonctionnement	643 469	631 506	652 625	759 654	776 151	2,2 %	20,6 %
Charges de personnel	319 477	294 333	299 030	377 892	289 651	-23,4 %	-9,3 %
Subventions, participations et contingents	96 007	117 428	97 781	107 094	125 348	17,0 %	30,6 %
Charges financières	3 690	16 622	14 827	12 946	12 288	-5,1 %	233,0 %
Autres charges	224 295	203 124	240 987	261 722	348 865	33,3 %	55,5 %

► La DGF et autres dotations

En €	Évolution de la DGF et des autres dotations					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Dotations et participations	113 919	120 941	108 696	156 589	141 081	-9,9 %	23,8 %
DGF (compte 741)	96 092	97 124	93 697	96 962	106 389	9,7 %	10,7 %
Attributions de péréquation et de compensation	12 249	12 448	9 691	52 074	23 228	-55,4 %	89,6 %
Autres dotations et participations	5 578	11 369	5 308	7 553	11 464	51,8 %	105,5 %

► Les autres produits réels.

En €	Les autres produits réels					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Autres produits réels	448 912	280 265	398 909	566 669	424 677	-25,1 %	-5,4 %
Produits financiers	0	0	0	0	0	-	-
Produits exceptionnels *	44 842	2 180	96 532	36 195	1 189	-96,7 %	-97,3 %
Ventes et autres produits courants non financiers	404 070	278 085	302 377	530 473	423 489	-20,2 %	4,8 %
<i>Produits des services du domaine</i>	<i>353 555</i>	<i>233 541</i>	<i>256 238</i>	<i>423 635</i>	<i>319 898</i>	<i>-24,5 %</i>	<i>-9,5 %</i>
<i>Production stockée et travaux en régie</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Autres produits de gestion courante</i>	<i>50 515</i>	<i>44 544</i>	<i>46 139</i>	<i>106 838</i>	<i>103 590</i>	<i>-3,0 %</i>	<i>105,1 %</i>

* A compter de 2018 pour les M57, certains comptes de produits exceptionnels sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes de produits.

► Subventions, participations et contingents

En €	Évolution des subventions, participations et contingents					Évolution		Repères - 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023	2019 / 2023	Commune	Strate nationale
								En € par habitant	
Subventions, participations et contingents	96 007	117 428	97 781	107 094	125 348	17,0 %	30,6 %	138	69
Contingents et participations obligatoires	72 881	75 090	73 958	83 743	103 846	24,0 %	42,5 %	114	44
Subventions de fonctionnement versées	23 126	42 338	23 823	23 350	21 502	-7,9 %	-7,0 %	24	25

► Autres charges réelles

En €	Évolution des autres charges réelles					Évolution		Repères - 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023	2019 / 2023	Commune	Strate nationale
								En € par habitant	
Autres charges réelles	224 295	203 124	240 987	261 722	348 865	33,3 %	55,5 %	384	285
Achats et variations de stocks	72 748	67 252	80 263	92 831	102 105	10,0 %	40,4 %	112	96
Autres charges externes	111 009	85 500	105 771	116 300	164 336	41,3 %	48,0 %	181	128
Impôts et taxes	5 315	10 898	8 696	6 383	5 891	-7,7 %	10,8 %	6	7
Autres charges de gestion courante	27 989	39 475	44 201	46 208	50 773	9,9 %	81,4 %	56	49
Charges exceptionnelles *	7 234	0	2 057	0	25 760	-	256,1 %	28	4

* A compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges exceptionnelles sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes de charges.

1.2 / LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financements propres pour les investissements.

En €	Évolution de la capacité d'autofinancement brute					Évolution		Repères - 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023	2019 / 2023	Commune	Strate nationale
								En € par habitant	
Produits réels de fonctionnement	973 500	819 501	936 406	1 171 643	1 044 843	-10,8 %	7,3 %	1 149	843
- Charges réelles de fonctionnement	643 469	631 506	652 625	759 654	776 151	2,2 %	20,6 %	854	668
= CAF BRUTE	330 031	187 994	283 781	411 989	268 692	-34,8 %	-18,6 %	296	176

1.3 / LE RÉSULTAT

La capacité d'autofinancement ne porte que sur les opérations réelles c'est-à-dire ayant une incidence sur la trésorerie de la collectivité et ne prend pas en compte les flux se rapportant aux opérations d'appréciation et de dépréciation du patrimoine. Au contraire, le résultat comptable les intègre et mesure donc la ressource nette dégagée par la collectivité à l'issue de l'exercice, après prise en compte de la dépréciation du patrimoine.

En €	De la CAF au résultat					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
CAF BRUTE	330 031	187 994	283 781	411 989	268 692	-34,8 %	-18,6 %
+ Autres produits non réels	0	0	0	156 410	45 554	-70,9 %	-
Produits de cessions d'actifs	0	0	0	156 410	28 000	-82,1 %	-
Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat	0	0	0	0	17 554	-	-
Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0	0	0	0	0	-	-
Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	-	-
- Autres charges non réelles	4 343	4 343	8 488	164 898	51 537	-68,7 %	1 086,7 %
Valeurs comptables des immobilisations cédées	0	0	0	87 704	45 554	-48,1 %	-
Différences sur réalisations positives reprises au compte de résultat	0	0	0	68 707	0	-100,0 %	-
Dotations aux amortissements et aux provisions – Fonctionnement courant	4 343	4 343	8 488	8 488	5 983	-29,5 %	37,8 %
Dotations aux amortissements et aux provisions - Financières	0	0	0	0	0	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions - Exceptionnelles	0	0	0	0	0	-	-
= Résultat de fonctionnement	325 688	183 652	275 294	403 502	262 709	-34,9 %	-19,3 %

* A compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges exceptionnelles sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes de charges.

2.1.2 / LE FINANCEMENT

► Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources disponibles (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé l'annuité en capital des emprunts.

En €	Calcul du financement disponible				
	2019	2020	2021	2022	2023
Produits réels de fonctionnement	973 500	819 501	936 406	1 171 643	1 044 843
- Charges réelles de fonctionnement	643 469	631 506	652 625	759 654	776 151
= CAF Brute	330 031	187 994	283 781	411 989	268 692
- Remboursement en capital des emprunts et des dettes assimilées	30 000	83 426	84 070	54 720	55 379
+ Refinancement et remboursements temporaires	0	0	0	0	0
= CAF Nette	300 031	104 568	199 712	357 269	213 313
+ Autres ressources d'investissement	0	0	0	1 067	0
+ Produits de cessions d'actifs	0	0	0	156 410	28 000
+ Variation des ressources propres	27 064	85 536	7 370	55 552	280 396
- Remboursement des autres dettes	569	590	1 180	590	520
= Financement disponible	326 525	189 514	205 902	569 708	521 189

2.2 / LES EQUILIBRES BILANCIELS

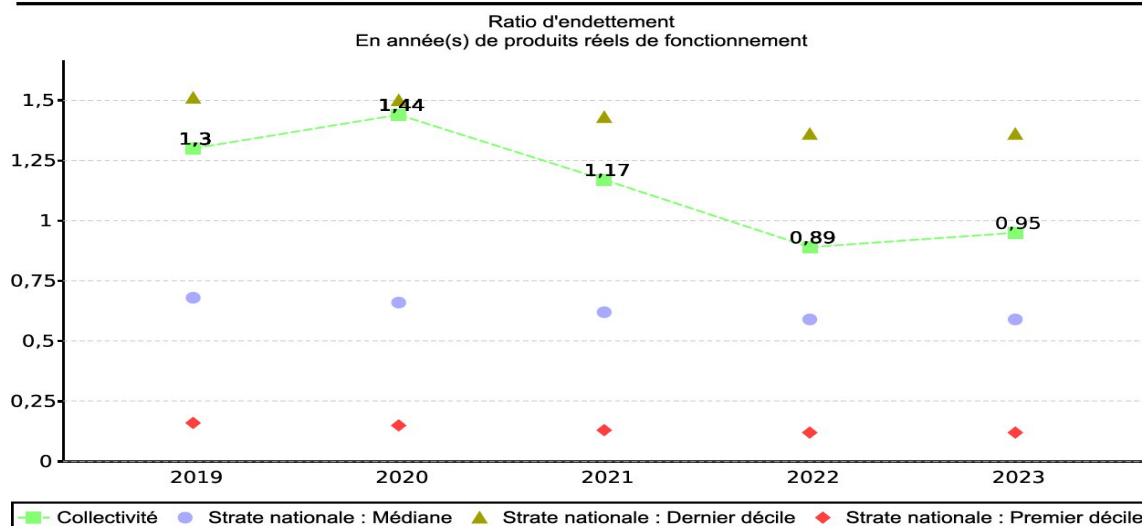
La mesure de l'équilibre financier s'effectue par le biais du bilan fonctionnel. Etabli à partir d'un reclassement des postes du bilan par fonction (opérations d'investissement et leur financement ; dettes et créances à court terme ; trésorerie), il met en évidence trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie, qui permettent d'apprécier la solidité financière de la commune ou du groupement.

En €	Bilan fonctionnel					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Ressources à moyen et long terme	11 169 000	11 359 693	11 566 185	12 032 772	12 506 253	3,9 %	12,0 %
Actif immobilisé brut	8 618 495	9 543 913	10 983 855	11 248 358	11 462 009	1,9 %	33,0 %
Fonds de roulement net global	2 550 505	1 815 780	582 330	784 414	1 044 244	33,1 %	-59,1 %
Créances courantes	140 360	148 145	131 380	13 069	9 360	-28,4 %	-93,3 %
<i>Dont liaison avec les BA (solde débiteur)</i>	132 538	134 887	116 210	0	0	-	-100,0 %
Autres créances diverses	0	0	0	0	0	-	-
Dettes courantes	752	29 837	7 359	17 042	32 434	90,3 %	4 213,0 %
<i>Dont liaisons avec les BA (solde créditeur)</i>	0	0	0	4 528	22 626	399,7 %	-
Autres dettes diverses	42	147 193	12 813	81 247	18 026	-77,8 %	42 819,1 %
Besoin en fonds de roulement	139 566	-28 885	111 208	-85 220	-41 100	51,8 %	-
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	-	-
Régies, avances et virements internes	0	0	0	0	0	-	-
Disponibilités	2 410 939	1 844 665	471 122	869 633	1 085 345	24,8 %	-55,0 %
Crédits et lignes de trésorerie	0	0	0	0	0	-	-
Trésorerie	2 410 939	1 844 665	471 122	869 633	1 085 345	24,8 %	-55,0 %

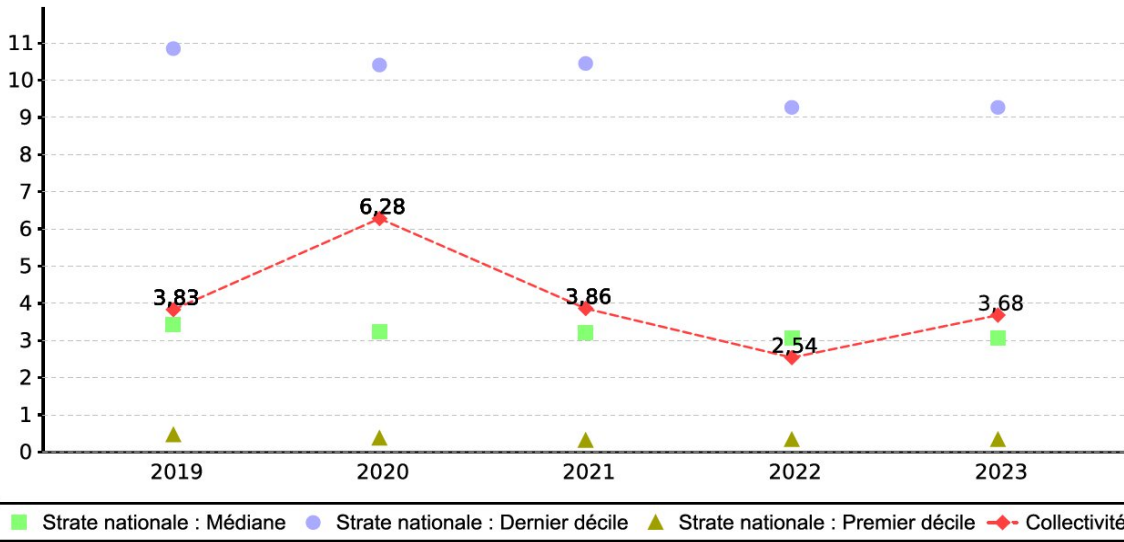
2.2.1 / LE FONDS DE ROULEMENT (FDR)

Le fonds de roulement correspond à la différence entre les ressources stables de long terme du groupement, issues de son cycle de financement et les emplois stables, issus du cycle d'investissement. L'excès de ressources de long terme constitue dans cette optique une ressource de trésorerie permettant d'assurer le financement des besoins liés au cycle d'exploitation (décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses) et/ou de consolider sa situation patrimoniale.

	Évolution du fonds de roulement					Repères - 2023
	2019	2020	2021	2022	2023	Strate nationale
Fonds de roulement	2 550 505	1 815 780	582 330	784 414	1 044 244	
Fonds de roulement en €/hab	2 969	2 063	656	875	1 149	559
FDR en nombre de jours de charges réelles	1 447	1 049	326	377	491	306



Capacité de désendettement (en année de CAF brute)



Madame FAYARD ne constate aucunes anomalies avec un bon montant d'épargne. Madame FAYARD conseille de regarder toutes les petites dépenses ou différents abonnements afin de voir si des économies supplémentaires peuvent être faite. Car le reste est très bien.

Monsieur Didier POITVIN de faire un groupe de trois élus par exemple et éplucher ensemble le grand livre pour comprendre notre fonctionnement.

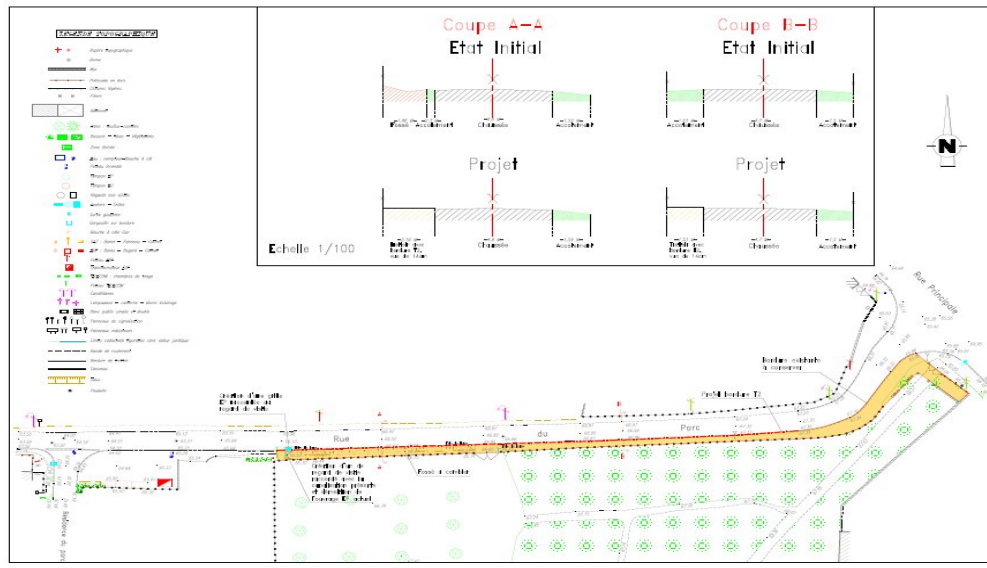
Il n'y a eu de vote cette délibération était juste à titre informatifs pour les élus:

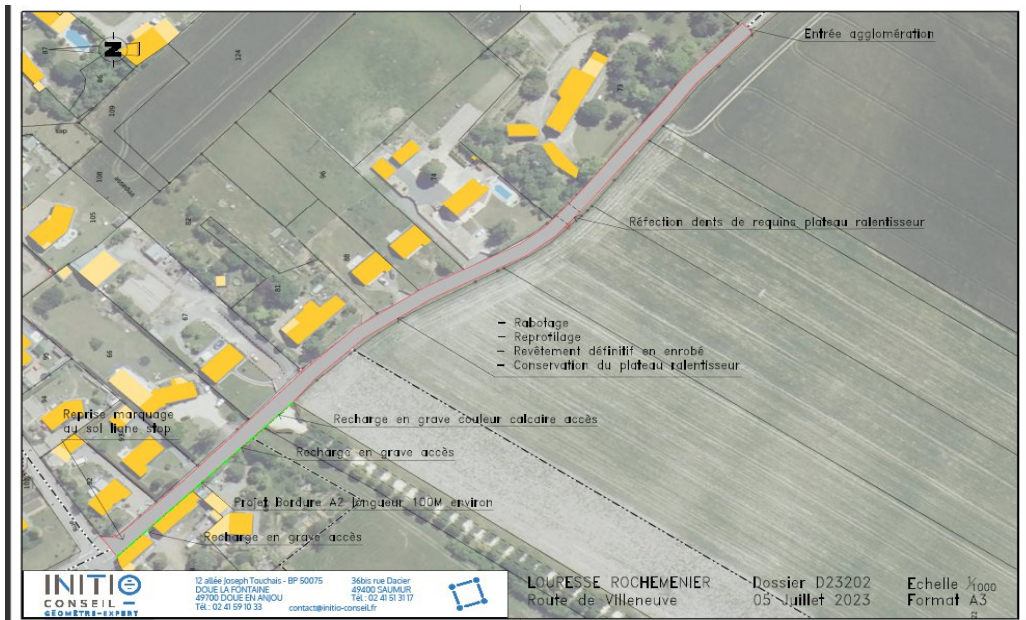
DELIBERATION N°2024-02-14-11

Voirie(11) : Présentation et validation des projets de voirie 2024

Présentation de la délibération : Pierre Yves Douet

Monsieur le Maire expose les projets de voiries suivants :





Monsieur le Maire rappelle la délégation du conseil municipal en début de mandat qui consiste à prendre toutes décisions : « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la délibération présentée ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les décisions concernant ce marché ;
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°2024-02-14-12

Finances (12) : Vote des subventions aux associations

Présentation de la délibération : Didier Poitvin

Monsieur Didier POITVIN présente le tableau des demandes de subventions aux associations sur l'année 2024 et propose de voter un budget global lors du prochain conseil municipal.

Monsieur Didier POITVIN précise qu'il souhaite s'entretenir avec les différentes associations pour comprendre leurs motivations et la justification de leur demande afin d'être le plus équitable possible. De plus, il explique que certains dossiers sont incomplets aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la délibération présentée et valide le principe présenté ;
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°2024-02-14-13

Finances (13): Tarif de location des salles municipales

Présentation de la délibération : Martine Landry

Madame Martine Landry expose les tarifs de nos salles municipales

SALLE DES FETES

	HABITANTS COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
JOURNEE COMPLETE	200	280
FORFAIT WEEK-END	300	410
FORFAIT 3 JOURS	335	470
REUNION SANS CUISINE	80	100
REUNION AVEC CUISINE	100	120

Caution : 700 € (200€ pour le ménage et 500€ pour le dégât matériel)

SALLE DE l'Obier:

	HABITANTS COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
JOURNEE COMPLETE	125	170
REUNION SANS CUISINE	50	70
REUNION AVEC CUISINE	70	85
CLIMATISATION	30	50

Caution : 300 €

SALLE DU TILLEUL :

	HABITANTS COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
JOURNEE COMPLETE	40	60

Caution : 100 €

SALLE FAMILIALE

	HABITANTS COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
JOURNEE COMPLETE	200	280
FORFAIT WEEK-END	300	410
FORFAIT 3 JOURS	335	470
REUNION SANS CUISINE	50	80
REUNION AVEC CUISINE	70	110

Tarifs pour les associations communales : gratuité en semaine. Le week-end, la location payante est prioritaire.

Réunion = 4 heures maximum

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la délibération présentée ;
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°2024-02-14-14

Urbanisme (15): Identification des zones d'accélération

Présentation de la délibération : Pierre Yves Douet

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M. le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée entre le mardi 21 novembre et lundi 18 décembre selon les modalités suivantes : registre en mairie (voir délibération 2023-11-08-88)

Le bilan de la concertation est synthétisé ci-après et scanné en annexe :

- Monsieur J. Norbert note « la possible installation de cellules photovoltaïque qui est une énergie fiable et est totalement contre l'éolien qui aurait un préjudice de visibilité. »
- Monsieur M. Roger note « la catastrophe écologique que serait de couvrir tout le territoire français avec une perte de terrain sur lesquels il ne serait plus possible de produire pour nourrir les habitants. »
- Monsieur O. Guy est « pour les projets photovoltaïque sur bâtiments industriels ou agricole, mais ne veut pas dénaturer notre patrimoine avec des éoliennes. »
- Monsieur G. Jacques écrit que « la population à déjà été consultée par un vote, celle-ci s'oppose totalement à toute installation éolienne. Ne détruisons pas notre région avec ces dernières et maîtrisons nos installations photovoltaïques. »
- Madame M. Bernadette écrit « ne déterrions pas le paysage avec des éoliennes immenses. Beaucoup plus favorable aux panneaux ».
- Monsieur M. Jean Marie écrit « non à l'éolien mais favorable aux panneaux photovoltaïques. »
- Monsieur G David écrit « gardons nos terres agricoles indispensable à notre dépendance alimentaire ou même la biodiversité. Restons sur l'implantation de panneaux photovoltaïques. »

Les ZAENR proposées après la concertation sont les suivantes :

- solaire photovoltaïque sur bâtiments communaux : salle des familiale, école, et atelier municipal. Un étude est en cours avec le Sieml pour déterminer les surfaces et la meilleur disposition.
- Solaire photovoltaïque sur bâtiment privé : sur toute la commune, en fonction des possibilités offerts par le PLUi et l'autorisation des ABF pour Rochemenier

M. le Maire rappelle que suite à une consultation publique lors du mandat précédent, les habitants de Louresse-Rochemenier avaient rejeté l'éolien.

M. Le Maire propose donc au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR énumérées ci-dessus.

Le conseil municipal précise comme déjà dit dans le passé il n'y aura pas d'éolienne sur Louresse-Rochemenier le temps du mandat.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré :

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées ci-dessus.
- **VALIDE** : la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables ainsi qu'à la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.